

Découvrez le courageux témoignage de Monsieur P., « Diabète et Droits »

La Fédération Française des Diabétiques prend à cœur sa mission de défendre les droits collectifs et individuels des personnes atteintes de diabète. Le combat de Monsieur P. en témoigne !

Le système de santé français est en souffrance et c'est aussi les personnes atteintes de diabète qui en sont les principales victimes. Chaque année, notre service « Diabète et Droits » reçoit de nombreux appels téléphoniques marquants et nous avons décidé de vous partager une affaire synonyme de courage et de ténacité qui nous a particulièrement touchés.

Monsieur P., un homme passionné et rigoureux à qui la vie a donné un nouveau combat...

Lyonnais d'origine, il est un homme convivial et généreux qui a travaillé pratiquement toute sa vie dans le secteur de l'alimentation. Bien qu'il ait exercé plusieurs années en tant que métallurgiste et bricoleur, il est parfaitement conscient de sa passion première pour la cuisine, discipline qui demande rigueur, créativité et surtout un esprit d'équipe. Bon vivant, il a toujours eu un réel plaisir de la table. Après tout, ce n'est un mythe pour personne, « 90% des contrats se signent autour d'un bon repas » ! En 1996, il se lance alors dans une nouvelle aventure : un tour de France culinaire pour se perfectionner qui lui fera traverser, entre autres, l'Hérault et l'Aveyron. Découvrez le témoignage de Monsieur P. qui nous livre son histoire au travers de questions-réponses.

Monsieur P., vous avez un parcours de vie exceptionnel... Pourriez-vous nous le raconter ?

Il y a quelques années de cela, j'ai été confronté à une situation qui a bouleversé ma vie. Tout a commencé en 2012, lorsque j'ai commencé à ressentir une fatigue extrême ainsi qu'une prise de poids soudaine et une envie constante d'uriner. Mon médecin m'a alors recommandé de faire une prise de sang pour déterminer la cause de mes symptômes. C'est ainsi que j'ai appris que j'avais un diabète de type 2 avec une glycémie de 3,5 g soit 3 fois au-dessus de la moyenne. J'ai été dirigé vers une clinique spécialisée dans le traitement du diabète, où j'ai été diagnostiqué à l'âge de 47 ans. Je me suis immédiatement senti coupable et j'ai refusé de prendre en compte les risques présentés par la maladie. Pendant des semaines, j'ai eu du mal à comprendre la nature même de cette maladie tandis que les professionnels de santé me parlaient déjà des effets secondaires qui pourraient survenir. La charge mentale était énorme, mais j'ai persévéré et j'ai commencé à prendre soin de moi, avec l'aide de professionnels de santé. Malgré cela, j'ai dû faire face à une réalité difficile, j'ai dû arrêter mon métier pour protéger ma santé. Les médecins étaient catégoriques : si je continuais à travailler, je risquais de mourir. J'ai dû me réinventer, trouver de nouvelles sources de revenus et apprendre à gérer mon quotidien. Après trois mois, j'ai constaté une baisse significative de mon taux de diabète ! J'ai réalisé que l'environnement jouait un rôle crucial dans ma guérison. J'ai également pris la décision difficile de me séparer de ma femme après 17 ans de vie commune.

Cette pathologie a-t-elle entraîné des complications difficiles à prendre en charge ?

Oui... Juillet 2019, je me souviens encore de ce jour où mon pouce a commencé à gonfler. Il m'a fallu plusieurs allers-retours entre mon médecin traitant et les urgences pour en trouver la cause. Ce n'est seulement lorsque mon médecin traitant appelle les urgences pour les informer de mon état et les alarmer que

L'on m'annonce que j'ai un phlegmon¹ et qu'il faut opérer de toute urgence. Le 8 août, j'ai subi une intervention chirurgicale pour nettoyer ma main, malheureusement on m'a également annoncé que j'avais une ostéite² qui avait pris ma première phalange et potentiellement la deuxième. Je ne pouvais pas l'accepter, alors j'ai insisté pour qu'on essaie de sauver ma deuxième phalange. Mes antibiotiques ont été changé entraînant l'apparition d'une phlébite³. On décide alors de me prescrire des injections quotidiennes pour traiter celle-ci. La douleur n'étant pas soulagée par la morphine, on a dû me faire une deuxième opération. Tout ne s'est pas passé comme prévu et le 24 août, j'ai reçu l'annonce que mon pouce droit devait être amputé puis j'ai pu rentrer chez moi le 6 septembre.

Comment le retour à la maison s'est-il déroulé ?

Je me suis retrouvé dans une situation difficile car mon patron n'avait pas pris d'assurance santé pour moi. De plus, j'avais de faibles revenus, ce qui a causé des retards dans mes paiements. J'ai dû demander de l'aide pour mes traitements quotidiens pour le diabète et la phlébite. En mars 2020, je suis convoqué à la médecine du travail puis l'on m'annonce mon licenciement. Après toutes ces étapes, j'ai pris le temps de me demander s'il n'y avait pas eu une erreur quelque part...

Comment la Fédération Française des Diabétiques a pu vous aider concrètement ?

J'ai commencé à chercher de l'aide sur Internet puis je suis arrivé sur le site de la Fédération Française des Diabétiques que j'ai contactée. Celle-ci m'a conseillé de me rapprocher des commissions de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux (CCI) afin de suivre une procédure pour d'obtenir des réponses à mes questions. C'est ainsi que j'ai décidé de faire une réclamation en raison de ce que j'estime être un manque d'écoute de la part des deux urgentistes et d'un acte médical mal réalisé qui a malheureusement entraîné l'amputation de mon pouce. Le 1er juillet 2020, la CCI conclut à une faute médicale avec la responsabilité prouvée des deux urgentistes à la suite de l'expertise réalisée. L'assurance de la partie adverse demande une contre-expertise car les médecins n'étaient pas présents lors de la première expertise, mais le dossier prend du temps, et il faut attendre 1 an avant de pouvoir la réaliser. En juin 2021, une visioconférence est organisée dans le cadre de cette contre-expertise et je me retrouve seul face aux professionnels de santé ainsi qu'à l'assurance. À la suite de cette visioconférence, le rapport de la deuxième expertise démontre qu'il n'y a pas eu de faute médicale et donc la responsabilité des urgentistes n'est engagée. A ce moment-là, j'ai ressenti un énorme sentiment de déception.

Comment avez-vous pu rebondir ?

Adèle Béguin, en tant que juriste de la Fédération Française des Diabétiques, m'a conseillé d'envoyer une lettre à la CCI permettant de présenter mes demandes et le fait que les deux rapports étaient différents. En octobre 2021, une convocation à l'amiable est mise en place par la CCI et Adèle Béguin s'est proposée pour plaider ma cause et démontrer l'existence d'une faute médicale commise lors de cette prise en charge. La CCI rend un avis d'indemnisation sous 4 mois des assureurs et déclare que les urgentistes ont 25% de responsabilité chacun concernant la perte de mon pouce. La partie adverse m'envoie peu de temps après un refus avec recommandé stipulant : « nous refusons cette offre ». Ne sachant quoi faire, je contacte à nouveau Adèle Béguin qui me conseille de faire une demande de subrogation à l'Oniam avec l'ONIAM⁴ qui s'occupe de l'indemnisation des victimes d'accidents médicaux. Ainsi, l'ONIAM a pris en charge mon indemnisation à hauteur de 60 000 euros. À la suite de notre victoire le 13 octobre 2021, j'ai la fervente sensation que mes droits ont été défendus par la Fédération et je la remercie encore pour son aide.

... vers de nouvelles victoires !

Aujourd'hui, Monsieur P. poursuit son combat avec l'aide de notre réseau. Il a une réelle volonté d'être acteur au sein de la Fédération Française des Diabétiques. Il est également en relation avec l'association locale de Toulouse pour pouvoir contribuer à la mise en place d'un lien sincère entre les professionnels de santé et les patients. Le conseil de Monsieur P. ? « *Ne faites pas de votre maladie une faiblesse mais une force.* »

Le commentaire d'Adèle Béguin - Juriste à la Fédération Française des Diabétiques

« La Fédération Française des Diabétiques s'est donnée pour mission de défendre les droits aussi bien individuels que collectifs des personnes atteintes d'un diabète. L'accès aux soins est un droit essentiel, particulièrement important pour les personnes vivant avec un diabète. Ces soins doivent être de qualité et prendre en compte la voix du patient. La Fédération Française des Diabétiques, à travers son service Diabète et Droits, est fière d'avoir pu défendre, soutenir et accompagner ce patient afin qu'il soit indemnisé de ses différents préjudices. »

1. Phlegmon : infection bactérienne de la membrane des tendons autour du doigt
2. Ostéite : inflammation osseuse secondaire à une infection
3. Phlébite : appelée thrombose veineuse due à la présence d'un caillot de sang dans une veine, le plus souvent des membres inférieurs
4. ONIAM : Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux, des Affections Iatrogènes et des Infections Nosocomiales qui est un établissement public ayant pour mission d'organiser le dispositif d'indemnisation – amiable, rapide et gratuit - des victimes d'accidents médicaux.

[Si vous souhaitez en savoir plus sur notre service Diabète et Droits](#)

Permanences téléphoniques de Diabète et Droits :

01 40 09 24 25

Mardi de 9h à 12h30 et Jeudi de 13h30 à 18h.

juriste@federationdesdiabetiques.org